



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-75103>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **24-75103**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Commune de Charenton le Pont

Adresse : Direction Commande publique 48 rue de Paris, 94220 Charenton-le-pont

Coordonnées :

Courriel : marchespublics@charenton.fr

Adresse internet : <http://www.charentonlepont.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR107

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <http://www.achatpublic.com>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET SUR VOIRIE

Numéro de référence : DSP2402

CPV - Objet principal : 75200000

Type de marché : Services

Description succincte : La consultation lancée par la Ville de Charenton-le-Pont a pour objet de confier, par contrat de Concession de service public, l'exploitation du service public de stationnement sur voirie et au sein des parkings Médicis-Toffoli, Mairie, de Lattre de Tassigny et Gravelle.

Valeur totale estimée (hors TVA) : 3150000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 34926000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR107

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Charenton le Pont

Description des prestations : La consultation lancée par la Ville de Charenton-le-Pont a pour objet de confier, par contrat de Concession de service public, l'exploitation du service public de stationnement sur voirie et au sein des parkings Médicis-Toffoli, Mairie, de Lattre de Tassigny et Gravelle.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Valeur estimée (hors TVA) : 3150000 euros

Durée de la concession : 60 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Cf. infra.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Cf. infra.

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Informations sur les concessions réservées :

Marché non réservé

Conditions liées à la concession :

Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Oui

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il s'agit d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : Les candidatures sont analysées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs

handicapés prévue à l'article L.5212-1 du Code du travail, de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les garanties sont appréciées globalement pour les groupements candidats. Il s'agit d'une procédure ouverte où les candidatures et les offres sont remises simultanément dans des enveloppes séparées (cf. Règlement de la Consultation). Enfin, les critères, non pondérés ni hiérarchisés, qui président au jugement de chaque offre sont indiqués dans le Règlement de la Consultation. Le Concessionnaire gère l'équipement à ses risques et périls. Le Concessionnaire verse à la Collectivité une redevance pour occupation du domaine public. Toutefois, une compensation pour obligations de service public pourra être versée par la Collectivité au Concessionnaire afin de contribuer à l'équilibre financier du contrat, dans le respect des dispositions de l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales. les dates de visite facultatives proposées aux candidats sont les suivantes : - le jeudi 11 juillet 2024 à 10h30 - RDV aux services techniques -49 rue de Paris - Charenton-le-Pont ou - le jeudi 25 juillet 2024 à 10h30 - RDV aux services techniques -49 rue de Paris - Charenton-le-Pont

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal Administratif de Melun,

Adresse : 43, rue du Général de Gaulle,, 77008 Melun

Coordonnées :

Adresse internet : <http://Melun.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours susceptibles d'être formés auprès du Tribunal administratif compétent : - Référé précontractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. Code de justice administrative) - Le cas échéant référé contractuel après signature du contrat (art. L551-13 et s. Code de justice administrative) - Recours en validité du contrat par les tiers au contrat un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2024